

// Service Presse  
Tél. 02 40 41 67 06  
presse@nantesmetropole.fr

Nantes, le 8 octobre 2021

## Gestion des déchets sur le Marché de la Petite Hollande

# Le marché poursuit sa mue

La Ville de Nantes travaille sur un plan global d'amélioration de la propreté, de réduction et de tri des déchets sur le marché de la Petite Hollande. Après la distribution de kits corbeilles aux commerçants du marché en avril, l'interdiction de la vente et la distribution gratuite de sacs ou pochettes plastiques à usage unique depuis le 18 septembre, la Ville met en œuvre à partir de ce samedi, la collecte et le recyclage des caisses en polystyrène.

### Recyclage du polystyrène à partir de samedi 9 octobre

A partir de ce samedi, les caisses à poissons seront collectées sur le marché. Elles seront ensuite valorisées à 100 % pour devenir à nouveau du polystyrène.

Pour les récupérer, de grands sachets de 1 200 litres seront distribués par les placiers aux poissonniers à chaque début de marché afin d'y mettre les caisses à poissons en polystyrène.

La collecte sera réalisée par Trait d'Union, le prestataire qui a en charge la collecte du polystyrène en déchetteries sur la métropole. Le polystyrène sera ensuite traité par Vendée Polystyrène.

Mahel Coppey, vice-présidente de Nantes métropole déléguée aux déchets, à l'économie circulaire et à l'ESS sera sur place de 9h30 à 10h30.

Hervé Fournier, conseiller municipal en charge de la commande publique durable, de l'alimentation, des circuits courts, des marchés, des professions réglementées, et de la gestion des activités commerciales sur l'espace public, sera sur place de 8 h à 9h45.

### Un arrêté municipal contre le plastique depuis le 18 septembre

Compte tenu de la proximité de la Loire, et après plusieurs mois de travail et de sensibilisation avec les commerçants et leurs clients sur les envois de plastique, la Ville de Nantes a franchi, le 18 septembre dernier, une nouvelle étape dans l'ambition d'une ville zéro plastique à usage unique avec l'interdiction de la vente et la distribution gratuite de sacs ou pochettes plastiques à usage unique sur le marché de la Petite Hollande.

Les sacs plastiques à usage unique ne garantissent pas une dégradation vertueuse et la préservation de l'environnement, si les conditions d'humidité et de chaleur requises ne sont pas réunies, en cas d'abandon de ceux-ci dans la nature. Les propriétés de certains sacs en matières dites plastiques biodégradables et/ou biosourcés font qu'ils sont facilement transportés par le vent et peuvent se retrouver dans les milieux naturels. Pour la plupart gratuits, ils ont une large diffusion sur l'emprise du marché de la Petite Hollande et se retrouvent en masse dans le périmètre immédiat que constitue le bord de Loire, et représentent une source de pollution avérée sur les milieux aquatiques. Par leur nombre, leur utilisation et leur nature même, les effets néfastes engendrés ne peuvent être maîtrisés efficacement sur le marché de la Petite Hollande que par l'interdiction de leur détention en vue de la vente pour une protection maximale des milieux naturels.

Les infractions à cet arrêté seront verbalisées et pourront également faire l'objet de sanctions administratives pour les commerçants (avertissement et, en cas de récidives, retrait temporaire de l'autorisation d'occupation du domaine public).

### Des corbeilles sur mesure distribuées aux commerçants en avril

Afin d'accompagner les commerçants à la gestion des déchets plastiques, et de réduire le volume de déchets non alimentaires sur voirie et à l'envol, la Ville a distribué gratuitement en avril, à une centaine de commerçants abonnés, un dispositif de corbeilles sur mesure pour leurs stands. Il est régulièrement rappelé aux commerçants qu'ils sont responsables de la propreté de leur emplacement et de fait de limiter les envois des déchets.